

13 décembre 2010

Paul Leonard  
Président  
Société d'exploitation et de  
développement d'Hibernia ltée  
Cabot Place, bureau 1000  
100, rue New Gower  
St. John's (Terre-Neuve-et-Labrador)  
A1C 6K3

Alan R. Brown  
Vice-président, côte est  
Suncor Énergie Inc.  
Scotia Centre, bureau 201  
235, rue Water  
St. John's (Terre-Neuve-et-Labrador)  
A1C 1B6

Paul J. McCloskey  
Vice-président, activités ayant lieu sur la  
côte est  
Husky Energy  
Scotia Centre, bureau 901  
235, rue Water  
St. John's (Terre-Neuve-et-Labrador)  
A1C 1B6

Messieurs,

**Objet : Recommandation n° 16 de l'ESHM – EPI supplémentaire**

Dans le rapport de l'Enquête sur la sécurité des hélicoptères en mer (ESHM), le commissaire Wells  
a déclaré :

Il est recommandé que, avant que l'organisme de réglementation n'établisse des objectifs pour les exploitants pétroliers, Transports Canada (avec leur accord), l'organisme de réglementation, les exploitants pétroliers, les exploitants d'hélicoptères, les formateurs, les fabricants et les fournisseurs d'équipement de protection individuelle (EPI), ainsi que les représentants des travailleurs, étudient et discutent de la nécessité d'équipement de protection individuelle supplémentaire pour les pilotes et les passagers.

Nous demandons aux exploitants de s'assurer que leurs opérations, les exploitants d'hélicoptères, les employés en mer et les entrepreneurs de l'EPI disposent des ressources et du personnel nécessaires pour faire partie de l'équipe de l'aviation de l'ESHM qui participe à des discussions sur les améliorations possibles à apporter aux EPI des pilotes et des passagers. L'équipe formule des recommandations concernant les pratiques exemplaires. Nous sollicitons la participation de Transports Canada à ce processus.

Nous demandons à l'équipe de l'aviation de l'ESHM d'élaborer un plan de travail pour répondre à la présente recommandation et de présenter ce plan de travail d'ici le 31 janvier 2011. Nous lui demandons également d'établir et de présenter un rapport mensuel sur l'état d'avancement des travaux par rapport au plan de travail.

Nous attendons votre collaboration à cet égard et vous demandons d'accuser réception de la présente lettre et de confirmer votre engagement à répondre à notre demande.

Veillez agréer, Messieurs, l'expression de mes sentiments les meilleurs.

Max Ruelokke, ing.  
Président et premier dirigeant